

charges de ville-centre définitions et méthodologie

Par **charges de centre**, on considère les coûts liés aux prestations que la population non résidente utilise, sans toutefois les payer intégralement pour différents domaines, principalement la culture, les loisirs, les transports et la sécurité.

Les charges de centre ont été calculées en quatre étapes selon la méthodologie proposée par ECOPLAN:

- 1) il s'agit tout d'abord de dresser la liste des prestations avec un potentiel de forte utilisation par des usagers non-résidents;
- 2) dans un deuxième temps, les coûts par prestation sont déterminés sur la base des comptes 2015 de la Ville. Pour ce faire, les coûts transversaux et généraux sont pris en considération;
- 3) les coûts sont ensuite répartis en fonction de l'utilisation des prestations de centre. Ces clés de répartition reposent sur les statistiques des usagers, sur les listes d'adhérents, sur les parts de population, sur les statistiques relatives aux pendulaires etc;
- 4) il faut enfin tenir compte des (c.-à-d. déduire les) revenus découlant de subventions et compensations que la Ville perçoit éventuellement de la Confédération, du canton et des communes pour la fourniture d'une certaine prestation.

En cas de lacune dans les données, il a été procédé à des estimations.

Une fois les données collectées, on déduit les **avantages de site** dont jouit la ville en raison de sa fonction de centre, par exemple l'accès aux prestations offertes. De la même façon, on prend aussi en compte (donc on déduit) les **effets réciproques**, à savoir les prestations des communes périphériques au profit de la population de la ville-centre.

Ces déductions permettent de déterminer les **charges de centre nettes**. Enfin, si l'on retire des charges de centre nettes les compensations forfaitaires (par exemple dans le cadre de la péréquation financière cantonale), on obtient les **charges de centre nettes non couvertes**.

Lausanne, le 28 août 2017